

**Service émetteur :**

Direction de la Stratégie Régionale en Santé  
Direction Adjointe Qualité et Pilotage  
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 08/07/2024

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

à

Monsieur le Directeur  
EHPAD MUTUALISTE Ker Guen  
KER GUEN  
22700 LOUANNEC

**Objet :** Contrôle sur pièces de L'EHPAD MUTUALISTE Ker Guen (site LOUANNEC)

**P. J. :** 1 tableau

**Lettre recommandée avec accusé de réception n° : 2C 160 574 5132 0**

Monsieur le Directeur,

Comme suite à mon courrier du 19 juin 2024 et dans le cadre des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue du contrôle sur pièces de l'EHPAD MUTUALISTE KER GUEN (site LOUANNEC) réalisé au mois de mai 2024.

Concernant la prescription n°1 relative à la mise en conformité des relevés de conclusion du CVS dans le respect de la réglementation, vous avez adressé le compte-rendu du dernier CVS du mois de juin 2024 qui a été signé par le président du CVS.

Concernant la prescription n°2 relative à la mise en place d'une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents, vous indiquez que la nuit du 8 avril et les nuits du 12 et 13 avril, une faisant-fonction d'aide-soignant était présente. Vous précisez que cette professionnelle a suivi la formation d'aide-soignant à l'IFAS de Plérin et qu'elle sera diplômée en juillet 2024. Concernant la nuit du 14 avril, vous indiquez que deux professionnels étaient bien présents avec l'intervention d'un agent de nuit remplaçant qui n'était pas clairement identifié sur le planning Octime.

Ainsi, au regard de ces éléments, les deux prescriptions envisagées ne sont pas maintenues. Toutefois, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à suivre l'ensemble des recommandations listées dans le tableau joint .

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD, est maintenu en « faible » sachant que les quatre niveaux de caractérisation sont : faible, moyen, élevé et critique.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

6 place des Colombes

CS 14253

35000 Rennes Cedex

Tél : 02.90.08.80.00

[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

